

**COMPTE RENDU**  
**SEANCE DU 21 février 2022**

**Date de convocation :** 14 février 2022

**Date d'affichage des délibérations :** 1<sup>er</sup> mars 2022

**CONSEILLERS EN EXERCICE :** 23

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain PRIGENT, Maire.

**Présents :** Alain PRIGENT, Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Yvonnick DAVID, Jacqueline CHEVILLON, Philippe BOURRE, Nathalie BOISNARD - AQUILINA, Evelyne MARSOLLIER, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Bruno TRACOU, Franck HARDY, Jean-Michel DESMONS, Delphine AVIGNON, Sylviane PAUL, Yvon DANTEC, Hubert MINNITI, Stéphanie ARNAUD, Laëtitia BOUGET, Vincent SEVAER, Marie GUEGUEN-PRIGENT.

**Absents excusés :** Mickaël PRODHOMME et Nathalie ROBIC FAUDEMÉR.

**Procurations :** Mickaël PRODHOMME (pouvoir à Vincent SEVAER) et Nathalie ROBIC FAUDEMÉR (pouvoir à Sylviane PAUL).

**Secrétaire de séance :** Stéphanie ARNAUD.

**Nombre de conseillers :** en exercice : 23 - présents : 21 - votants : 23.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 20 janvier 2022

**FINANCES, BUDGET, MARCHES PUBLICS,**

- État annuel des indemnités et autres dépenses des élus
- Approbation des Comptes administratifs 2021 - Budget Principal et budgets annexes :
  - o Touche Chevreuil
  - o Centre de Secours
  - o Le Planty
  - o Rue de Janzé
  - o Centre Bourg
  - o Suzy
- Approbation des Comptes de gestion 2021 - Budget Principal et budgets annexes :
  - o Touche Chevreuil
  - o Centre de Secours
  - o Le Planty
  - o Rue de Janzé
  - o Centre Bourg
  - o Suzy
- Approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

**QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES**

- Compte-rendu des décisions prises par délégation
- Intercommunalité - Tour de table des commissions de Rennes Métropole

## ADMINISTRATION GENERALE

Madame Stéphanie ARNAUD est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal suivant l'article L. 2121-15 du CGCT qui précise qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

## 2022 - ADMINISTRATION GENERALE APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 janvier 2022

**ANNEXE** : compte rendu du jeudi 20 janvier 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du jeudi 20 janvier 2022

Les membres du Conseil Municipal valident le compte rendu du jeudi 20 janvier 2022 à l'unanimité.

## 2022 - FINANCES, BUDGET, MARCHES PUBLICS ETAT ANNUEL DES INDEMNITES ET AUTRES DÉPENSES DES ÉLUS

Monsieur Alain PRIGENT, Maire, donne lecture du rapport suivant :

Comme le précise le statut de l'élu, le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et le nouvel article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local au sein du Conseil Municipal, de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, de toute société d'économie mixte ou société publique locale. Cette obligation a été introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019). L'état est communiqué chaque année avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT), et doit mentionner les sommes effectivement perçues sur l'année au titre de tous types de fonctions exercées dans ces structures (toutes les indemnités de fonction, ou toutes autres formes de rémunération) et de les distinguer par nature (indemnités de fonction, remboursements de frais). Les montants doivent être exprimés en euros et en brut, par élu et par mandat/fonction ; l'état présenté ci-dessous répond aux obligations.

ELUS	FONCTIONS	MONTANT	FORMATION	REMBOURSEMENT DE FRAIS
PRIGENT Alain	Maire	19 602,48 €		330.74 €
LISEMBART Laurent	Adjoint	7 000,92 €		
PERRIN Nathalie	Adjointe	7 000,92 €		
DAVID Yvonnick	Adjoint	7 000,92 €		
AQUILINA Nathalie	Adjointe	7 000,92 €		
BOURRE Philippe	Adjoint	7 000,92 €		
CHEVILLON Jacqueline	Adjointe	7 000,92 €		
DESMONS Jean-Michel	Conseiller délégué	2 333,64 €		
HARDY Franck	Conseiller délégué	2 333,64 €		
GUEGUEN PRIGENT Marie	Conseillère déléguée	2 333,64 €		
MINNITI HUBERT	Conseiller délégué	2 333,64 €		
BOUGET Laetitia	Conseillère	700,08 €		
AVIGNON Delphine	Conseillère	700,08 €		
ARNAUD Stéphanie	Conseillère	700,08 €		
DANTEC Yvon	Conseiller	700,08 €		
DUCLOS Jean-Yves	Conseiller	700,08 €		

MARSOLLIER Evelyne	Conseillère	700,08 €		
PAUL Sylviane	Conseillère	700,08 €		
PIEL Solange	Conseillère	700,08 €		
PRODHOMME Mickael	Conseiller	700,08 €		
ROBIC FAUDEMÉR Nathalie	Conseillère	700,08 €		
SEVAER Vincent	Conseiller	700,08 €		
TRACOU Bruno	Conseiller	700,08 €		
TOTAL		79 343,52 €	0.00 €	330.74 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal PREND ACTE** que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'état annuel des indemnités et dépenses des élus a bien été communiqué avant l'examen du budget de la commune.

**2022 - FINANCES, BUDGET, MARCHES PUBLICS  
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021  
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES  
(LE PLANTY - CENTRE DE SECOURS - RUE DE JANZE - TOUCHE CHEVREUIL - CENTRE BOURG - SUZY)**

Laurent LISEMBART, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des finances, du personnel, du transport, du monde économique et agricole présente et commente le rapport suivant :

Après présentation de l'exercice considéré avec analyse comparative entre les différents exercices, l'explication détaillée des différentes sections et chapitres.

Après avoir rappelé l'ensemble des orientations budgétaires prises depuis le début de la mandature et précisé que les comptes administratifs relatent les opérations effectuées par Alain PRIGENT, Maire, par conséquent, Monsieur Alain PRIGENT doit se retirer au moment du vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les comptes administratifs de l'exercice 2021 dressés par Alain PRIGENT, Maire.
- **DE CONSTATER** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

**PRESENTATION ABREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Résultats reportés	Réalisations - mandats titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	RESULTAT EXERCICE 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>				- 70 960,57
DEPENSES		1 157 304,92	294 981,25	
RECETTES	288 808,76	1 086 344,35	0 00	
<b>FONCTIONNEMENT</b>				329 744,82
DEPENSES		3 140 877,20	0,00	
RECETTES	399 713,28	3 470 622,02	0 00	

**BUDGETS ANNEXES**

**BUDGET : TOUCHE CHEVREUIL**

SECTION	Résultats reportés	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	RESULTAT EXERCICE 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>				-70 199,77
DEPENSES		-70 199,77	107 432,90	
RECETTES	166 660,43	0,00	53 000,00	
<b>FONCTIONNEMENT</b>				6 510,76
DEPENSES		-6 089,24	0,00	
RECETTES	2 943,58	12 600	0,00	

**BUDGET : CENTRE SECOURS**

SECTION	Résultats reportés	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	RESULTAT EXERCICE 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES		-27 287,63	0,00	-27 287,63
RECETTES	54 107,24		0,00	
<b>FONCTIONNEMENT</b>				-999,38
DEPENSES		-35 908,75	0,00	
RECETTES	52 373,28	34 909,37	0,00	

**BUDGET : PLANTY - RUE DE CHANTELOUP**

SECTION	Résultats reportés	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	RESULTAT EXERCICE 2021
<b>INVESTISSEMENT</b>				516 320,91
DEPENSES	-143 085,91	- 126 765	0,00	
RECETTES		643 085,91	0,00	
<b>FONCTIONNEMENT</b>				165 991,52
DEPENSES	-34 177,86	- 709 215,53	0,00	
RECETTES		875 207,05	0,00	

**BUDGET : RUE DE JANZE**

SECTION	Résultats reportés	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	RESULTAT EXERCICE
<b>INVESTISSEMENT</b>				-14 187,80
DEPENSES		-39 547,80		
RECETTES	-25 360,00		0,00	
<b>FONCTIONNEMENT</b>				28 514,54
DEPENSES		-41 922,72	0,00	
RECETTES		70 437,26	0,00	

**BUDGET : LOT CENTRE BOURG**

SECTION	Résultats reportés	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	RESULTAT EXERCICE
<b>INVESTISSEMENT</b>				0,00
DEPENSES			0,00	
RECETTES	10 020,00		0,00	

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES			0,00
RECETTES			0,00

<b>BUDGET : ZONE D'AMENAGEMENT SUZY</b>				
SECTION	Résultats reportés	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	RESULTAT EXERCICE
<b>INVESTISSEMENT</b>				0,00
DEPENSES	-27 065,00	-27 065 .0	0,00	
RECETTES		27 065 .0	0 00	
<b>FONCTIONNEMENT</b>				349,11
DEPENSES		-27 065 .25	0,00	
RECETTES	5,00	27 414,36	0 00	

**PRESENTATION ABRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES GLOBALISÉS**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	-3 513 636,92	-1 663 721,03	-402 414,15	
RECETTES	3 113 636,92	2 301 451,69	53 000,00	
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	-4 179 663,08	-4 005 276,55	0,00	
RECETTES	4 579 663,08	4 556 531,92	0 00	
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>-7 693 300,00</b>	<b>-5 668 997,58</b>	<b>-402 414,15</b>	
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>7 693 300,00</b>	<b>6 857 983,61</b>	<b>0,00</b>	
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>				<b>863 796,51</b>

**022 - FINANCES, BUDGET, MARCHES PUBLICS  
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021**

Laurent LISEMBART, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des finances, du personnel, du transport, du monde économique et agricole en présence de Monsieur Jacq, Trésorier, présente et commente le rapport suivant :

Après présentation des budgets primitifs de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

- Considérant les opérations régulières et dûment justifiées,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DE DECLARER** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

<b>2022- FINANCES, BUDGET, MARCHES PUBLICS</b> <b>RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022</b>
--

PJ : Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 (ROB)

Monsieur Alain PRIGENT, Maire présente et commente le rapport suivant :

Préalable incontournable au vote du budget primitif, le **Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)** permet d'ouvrir les discussions au sein de l'assemblée délibérante et d'échanger sur les orientations budgétaires de la collectivité après avoir informé sur sa situation.

Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter : les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Ce débat prend appui sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) dont le contenu s'articule de la manière suivante :

- L'environnement économique mondial dans lequel a évolué la collectivité au cours de l'exercice précédent et projetant l'appréhension du contexte à venir
- Le cadre budgétaire et réglementaire de l'année à venir, précisant notamment les dispositions de la Loi de Finances qui s'imposeront
- La situation financière de la commune
- Une présentation des orientations politiques portées pour les années à venir avec les impacts financiers sur la structure financière.

Ce débat 2022 est le second du mandat, et doit donc initier les projets à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du territoire.

Il s'inscrit également dans une période de crise qui perdure, où les besoins en services publics aux habitants autant qu'aux entreprises seront sans commune mesure pour assurer une cohésion sociale et favoriser la reprise des activités économiques indispensables à la relance.

Le rapport joint en annexe a pour objectif de donner les données pour l'ensemble de l'assemblée délibérante afin que cette dernière puisse initier ses réflexions avec une connaissance exhaustive de l'environnement général dans lequel son action sera portée pour l'exercice qui débute. Le rapport comprend :

- **Le cadre juridique du Rapport d'Orientations Budgétaires**
- **Le contexte économique International, Européen et National écoulé et à venir**
- **Les dispositions de la Loi de finances 2022 impactant le bloc communal**
- **Les points clés pour construire le budget 2022 et établir une prospective financière**
- **Des simulations budgétaires**

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AFFIRME** que, conformément au Code Général des Collectivités, un rapport d'orientations budgétaires a bien été présenté afin d'ouvrir le débat,

- **ATTESTE** avoir débattu sur les orientations budgétaires générales de la commune pour l'exercice 2022.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL  
EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné par délibération n° 2020-05-018 du 25 mai 2020 délégations à Monsieur le Maire pour exercer, au nom de la commune, certaines missions spécifiques pour la durée de son mandat.

Parmi ces pouvoirs figurent notamment les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire selon les périmètres définis par Rennes Métropole en secteur de DPU ou en ZAD, ou en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. Il est rendu compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

**Déclaration d'Intention d'Aliéner**

N°2021	Adresse du Bien	Parcelles	Nature	Superficie	Notaires
029	Impasse de la Sauvagère	AC 311 et 405	Bâti	968 m <sup>2</sup>	Me HUPEL DELAMARRE
030	4 rue Duboys des Sauzais	AC 654	Bâti	3 120 m <sup>2</sup>	Me LEDY
N°2022	Adresse du Bien	Parcelles	Nature	Superficie	Notaires
001	Le Point du Jour 20 rue de Janzé Le Point du Jour Les trois Cormières	AC 29 AC 30 AC 31p AC 32p	Bâti	2 900 m <sup>2</sup>	Me SORAIS

Le 28 février 2022.


  
 Le Maire Alain PRIGENT

